

PROJET DE COMMUNIQUE

La participation des Réseaux de santé Personnes Agées aux dispositifs « MAIA »

Paris, le XXX 2012

Depuis plus d'un an, le Comité de liaison « *Réseaux de santé personnes âgées* »¹ rencontre régulièrement l'Equipe Projet Nationale « MAIA » de la CNSA afin d'échanger sur les rôles respectifs et les articulations possibles entre MAIA et réseaux de santé personnes âgées.

De ces différents échanges et des premières leçons tirées de l'expérimentation et de l'appel à candidatures « MAIA » 2011, il résulte clairement que les MAIA et les Réseaux de santé personnes âgées ne sont pas en situation concurrentielle.

En effet, une MAIA n'est pas une structure. Il s'agit d'un dispositif qui ne crée pas une nouvelle offre sur les territoires potentiellement concurrentielle des Réseaux de santé. La MAIA constitue un dispositif qui s'appuie les coordinations préexistantes dont les réseaux font partie.

Enfin, incontestablement, il y a des sujets et des travaux qui intéressent les réseaux dans le développement d'un dispositif MAIA (maintien à domicile, accès aux soins, simplification des parcours, par exemple).

Aussi, les réseaux de santé sont parfaitement légitimes pour répondre aux appels à candidatures « MAIA » ou pour être partenaires d'un projet.

En qualité de promoteur d'un projet « MAIA », les réseaux ont une expertise qui rend parfaitement légitime leur candidature. Toutefois, le dépôt de plusieurs dossiers de demande de financement par plusieurs promoteurs pour un même territoire est à proscrire et le rapprochement des promoteurs à conseiller.

En qualité de partenaire et non de porteur d'un projet MAIA, les réseaux de santé personnes âgées ont aussi un rôle à jouer et une valeur ajoutée à apporter. L'expérimentation « MAIA » a ainsi permis d'identifier la problématique liée à l'absence de Réseaux de santé comme ressources disponibles sur le territoire pour une MAIA. La participation des Réseaux de santé aux tables tactiques des MAIA contribue au développement du dispositif MAIA. Leur implication dans le dispositif peut leur permettre à terme d'obtenir la labellisation.

¹ Le Comité de liaison « Réseaux de santé personnes âgées » est composé de représentants de l'Union Nationale des Réseaux de santé, du groupe « Réseaux » de la Société Française de Gériatrie et de Gérontologie, de la Fédération des Réseaux de santé Gérontologiques d'Ile-de-France et de la Fédération Nationale des Réseaux Gérontologiques.

Par conséquent, forts de ces convergences et intérêts réciproques, le Comité de liaison « Réseaux de santé personnes âgées » encourage les réseaux de santé personnes âgées à répondre ou s'associer à l'appel à candidatures « MAIA » 2012, en présentant des projets, conformes au cahier des charges national des MAIA, paru au *Bulletin Officiel* N°2011-10 du 15 novembre 2011, en qualité de porteur et, en tout état de cause, en qualité de partenaire d'un projet.

A cet effet, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites internet des Agences Régionales de Santé (ARS) qui publieront l'appel à candidatures.

Contact Comité de liaison « Réseaux de santé personnes âgées » : XXXXX